

## RÉFORME DES EXONÉRATIONS DE CHARGES SOCIALES PATRONALES OUTRE-MER

# Un coût de 260 M€ pour les entreprises

L'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale démarre aujourd'hui au Sénat. La Fedom (Fédération des entreprises d'outre-mer) demande à la chambre haute de sortir les exonérations de charges sociales patronales en outre-mer de la réforme nationale. Selon une étude du cabinet Mazars, le coût global pour les entreprises ultramarines est évalué à 264 millions d'euros, avec des conséquences sur l'emploi, l'investissement et les prix.

Hervé Mariton l'avait évoqué lors de sa dernière visite à La Réunion (lire nos éditions des 16 et 18 octobre). La Fédération des entreprises d'outre-mer (Fedom) a confié au cabinet Mazars une étude sur l'impact de la réforme nationale des exonérations de charges sociales patronales sur celles spécifiques aux outre-mer inscrites dans la Lodeom. L'assiette est en effet la même.

Le rapport définitif n'est pas encore disponible mais une synthèse des travaux a été transmise la semaine dernière aux sénateurs, qui examinent à partir d'aujourd'hui en séance publique le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Notamment son très contesté article 6, qui réforme les exonérations de charges sociales patronales au niveau national.

Dans le texte transmis au Palais du Luxembourg, ces dernières sont notamment réduites de deux points au niveau du Smic en 2025 et de deux points supplémentaires en 2026. Objectif : économiser 4 milliards d'euros par an dès l'an prochain.

## «Coup de massue»

Selon le cabinet Mazars, un tel scénario se traduirait par un coût de 264 millions d'euros pour les entreprises ultramarines : 158 millions d'euros au titre du régime général (cela toucherait les entreprises comme la grande distribution qui ne sont pas éligibles aux exonérations spécifiques aux outre-mer) ; 94 millions d'euros pour le régime



Selon Mazars, le coup de rabot national entraînerait une réduction de 94M€ des exonérations de la Lodeom sur un total de 1,2 milliard. (Photo d'archives Emmanuel Grondin)

Lodeom (entreprises de moins de 11 salariés et secteurs protégés comme le numérique, le tourisme et l'industrie ; soit 51 535 établissements employant 324 400 salariés éligibles à ces exonérations) sur un total actuel de 1,2 milliard d'euros par an ; et 12 M€ pour le bandeau famille et maladie.

En 2026, la disparition de ce dernier se chiffrerait à elle seule à 565 millions d'euros en outre-mer pour les entreprises.

Mazars, qui parle de «nouveau coup de massue» avec «des conséquences graves pour l'emploi et l'économie», a également effectué des simulations sur des cas concrets à partir d'une enquête menée auprès des entrepreneurs ultramarins. «Tous envisagent prioritairement des mesures de

limitation des dépenses, peut-on lire dans l'étude. Les actions se concentrent sur une réduction de la masse salariale (gel des embauches, licenciements, baisse des salaires à l'entrée) ou une cessation nette des activités. Ces mesures représentent un coût supérieur pour l'Etat en comparaison aux potentiels gains de charges sociales». Sans oublier des hausses de prix qui en résulteraient, avec leurs conséquences sur le pouvoir d'achat.

Deux exemples pris à La Réunion. Une entreprise de restauration de moins de 11 salariés verrait son résultat net passer de 4 100 € en 2023 à 900 euros en 2025 avec à la clef le licenciement d'un tiers du personnel voire la fermeture de l'établissement.

Conséquence : un gain de 3 200 € pour l'Etat mais un coût de

35 000 € dans le premier cas et de 106 000 € dans le second.

Pour une entreprise de production audiovisuelle employant entre 11 et 50 salariés, le résultat net passerait de 36 800 € à 9 300 € avec à la clef une réduction de 18 % du salaire des intermittents. Résultat : un coût annuel de 70 000 € pour l'Etat contre un gain de 27 500 €.

Ces derniers jours, le gouvernement s'est dit prêt à réduire jusqu'à 2 milliards d'euros l'économie visée au niveau national (le Sénat propose de la ramener de 4 à 3 milliards), principalement en renonçant à sa réforme au niveau des bas salaires pour la concentrer sur les salaires élevés.

Cela réduirait, évidemment, l'impact sur les exonérations de charges sociales patronales outre-

mer. Mais le monde économique ultramarin ne souhaite pas miser sur ce scénario pour limiter la casse. Il a donc écrit aux sénateurs pour les sensibiliser.

## «Impact inacceptable»

«Le combat pour préserver la compétitivité de nos entreprises doit plus que jamais être mené alors que s'accumulent sur nos territoires les crises, les difficultés économiques et les menaces sur l'emploi», explique Hervé Mariton, président de la Fedom dans cette lettre.

Le patron des patrons ultramarins, ancien ministre des Outre-mer, dénonce «un impact inacceptable» de la réforme nationale en outre-mer et cite la hausse du nombre de défaillances à La Réunion entre juin 2023 et juin 2024 : +51,4%. Il demande aux sénateurs de «geler les paramètres applicables à date à la Lodeom» mais aussi «d'exempter les outre-mer de l'application de la diminution puis la suppression des bandeaux famille et maladie».

La rapporteure du projet de loi de financement de la sécurité sociale au Sénat, Élisabeth Doineau (Union centriste), n'a pas été insensible aux arguments développés par la Fedom. Elle a déposé un amendement, validé en commission et qui doit à présent passer le cap de l'examen public.

Ce texte «neutralise l'impact» de l'article 6 du PLFSS sur les allègements de charges sociales patronales en outre-mer. Et il «limite l'habilitation du gouvernement à légiférer par ordonnance» à deux cas dont ne fait pas partie

la réforme de la Lodeom. Pour Élisabeth Doineau, cette dernière «implique une concertation» et «le présent PLFSS ou les ordonnances ne constituent pas les bons véhicules. Il convient de prendre le temps de la réflexion, en particulier s'agissant du dispositif Lodeom qui vient de faire l'objet d'une mission d'inspection. Ces dispositifs pourraient être réformés dans le cadre du PLFSS 2026 avec le cas échéant une entrée en vigueur au 1er janvier 2027».

## Non aux ordonnances

La Fedom ne demande pas autre chose : «Les organisations économiques seront disposées à discuter en 2025, avec le gouvernement et le Parlement, des évolutions souhaitables sur l'ensemble des dispositifs essentiels à la compétitivité de nos entreprises ultramarines, sur la base de la transmission des analyses d'impact et des rapports d'évaluation, dans le cadre d'une coconstruction nécessaire et préalable aux débats législatifs. Nous serons alors, comme toujours, force de proposition».

Selon nos informations, le gouvernement reste décidé à légiférer par ordonnance dans le but de trouver des économies budgétaires début 2025, l'année la plus compliquée pour lui en termes de réduction du déficit public. Un rapport d'évaluation de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales sur le sujet, attendu dans les jours qui viennent, donnera sans doute le ton.

Cédric BOULLAND

## «La précipitation ne peut être que mauvaise conseillère»

- Hervé Mariton, vous êtes le président de la Fedom, avez-vous été surpris par les conclusions du rapport Mazars ?

- Les ordres de grandeur sont ceux que nous avions en tête avec des risques à deux étages, en 2025 et en 2026, après la suppression du bandeau famille et maladie. Les conséquences sont importantes et graves pour les entreprises d'outre-mer. Ces dernières sont déjà fragiles avec un nombre de défaillances préoccupant et plus important qu'en métropole.

Avec le rabot voulu par le gouvernement, le risque est de multiplier les défaillances d'entreprises. Le rapport Mazars le montre bien : cela risque d'aggraver le chômage et de se traduire par des hausses de prix, donc une baisse du pouvoir d'achat. Il me semble que nous ne sommes pas dans une situation qui autorise cela.

- Le rapport Mazars démontre aussi que l'économie réalisée par l'Etat sera plus faible que le coût généré par les chômeurs supplémentaires...

- D'expérience, c'est le genre de

raisonnement que le gouvernement a du mal à entendre lorsqu'il est engagé dans une stratégie très court-termiste visant à réduire le déficit public. Cet impact est bien documenté dans l'étude Mazars et nous allons insister sur le sujet auprès des parlementaires et du gouvernement. Mais c'est un argument qui ne s'enfonce pas comme dans du beurre.

J'ajoute qu'au moment où le gouvernement semble prêt à lâcher du lest sur certains crédits de la mission outre-mer, nous ne voulons pas que les entreprises deviennent la variable d'ajustement.

### «Méthode baroque»

- La rapporteure générale du projet de loi de financement de la sécurité sociale a repris vos demandes. C'est une bonne nouvelle ?

- C'est un amendement essentiel déposé au nom de la commission des affaires sociales. Il n'est donc pas noyé parmi d'autres. Il vise à ce que les outre-mer ne soient pas

impactés par la réforme des allègements Fillon mais aussi à corriger d'autres conséquences éventuelles comme celles concernant le bandeau famille et maladie en autorisant, sur ce plan-là uniquement, le gouvernement à légiférer par ordonnance. C'est précieux.

La question est de savoir comment le gouvernement va accueillir cet amendement en séance puis en commission mixte paritaire et enfin dans le cadre de l'article 49.3. Nous continuons de passer nos messages. Rien n'est gagné à ce stade mais c'est un pas extrêmement important. Le gouvernement semble prêt à revoir en partie sa réforme nationale mais il faut maintenir notre petite musique concernant les outre-mer.

- Avez-vous reçu le rapport d'inspection qui fait le bilan des exonérations de la Lodeom ?

- Le ministre des Outre-mer nous dit qu'il n'est pas terminé mais le ministre du Travail en a présenté des conclusions provisoires à des parlementaires. Je suis choqué de cette manière de faire. Un rapport n'est un rapport que lorsqu'il de-



Hervé Mariton : «Nous ne voulons pas que les entreprises deviennent la variable d'ajustement». (Photo d'archives Emmanuel Grondin)

vient définitif. C'est une méthode particulièrement baroque.

### «Économies de gribouille»

- Le gouvernement veut légiférer par ordonnance début 2025

pour modifier le régime d'exonérations de charges outre-mer. Vous êtes contre. Pourquoi ?

- La précipitation ne peut être que mauvaise conseillère. Nous craignons que le gouvernement veuille régler tout seul dans les semaines qui viennent.

C'est une technique bancal qui risque de se traduire par des résultats imprévisibles et catastrophiques.

L'ordonnance permet au gouvernement de faire tout ce qu'il veut. Ce n'est pas possible. Un Ciom (N.D.L.R. : Comité interministériel des outre-mer) est prévu début 2025. C'est un temps convenable pour discuter et légiférer ensuite dans un temps raisonnable pour améliorer le dispositif. Nous ne disons pas qu'il ne faut rien faire.

- Le gouvernement pourrait lâcher sur la décorrélacion des exonérations de charges mais pas sur l'habilitation par ordonnances, non ?

- C'est une possibilité, en effet. Les ordonnances permettraient au gouvernement d'engendrer des recettes budgétaires début 2025. Mais ce sont des économies de gribouille qui ne prennent pas en compte les conséquences économiques et sociales. Si le texte final devait se traduire par ce résultat, nous ne serions pas satisfaits.

Entretien : Cédric BOULLAND